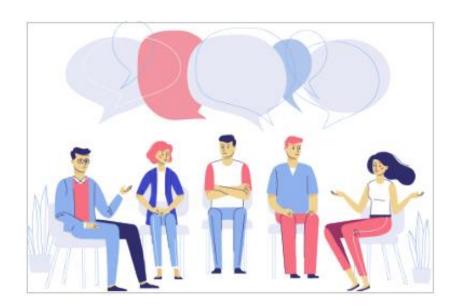


Centre d'Information et d'Orientation Épinal-Remiremont

KIT PARENTS

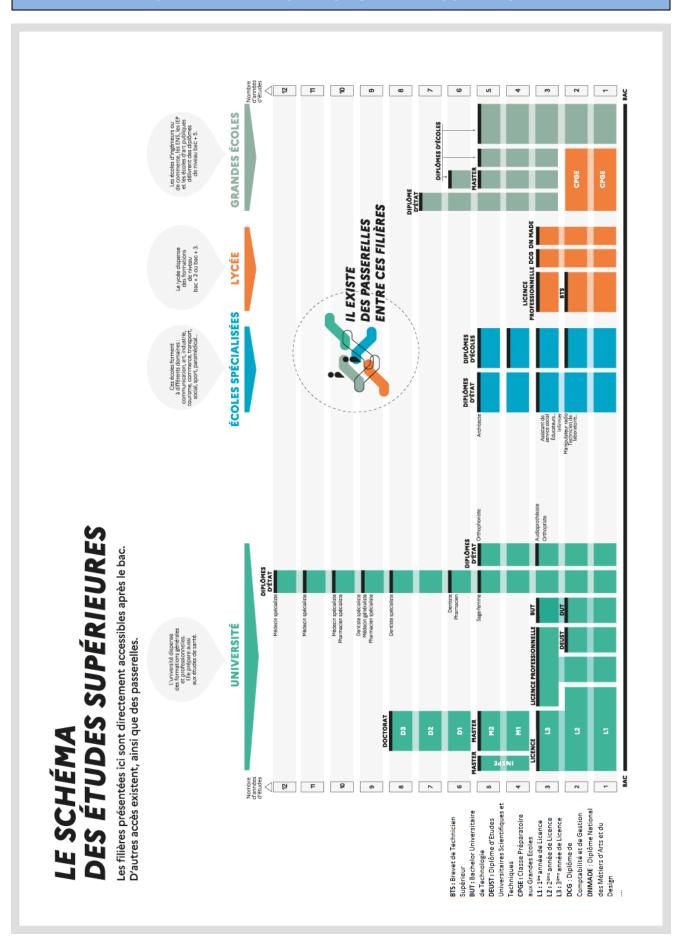
Accompagner son enfant dans les études supérieures



Ce kit permet aux parents de trouver des conseils et informations pour aider leur enfant et l'accompagner dans ses choix d'orientation après le bac et réaliser son projet.

S'INFORMER SUR LES ETUDES SUPERIEURES

SE REPERER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



COMPARATIF DES PRINCIPALES FILIÈRES POST-BAC

	BTS	BUT	LICENCES ET PARCOURS D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ	CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles)	ÉCOLES SPÉCIALISÉES ⁽¹⁾ (paramédical, social, artistique, architecture)	ÉCOLES ⁽¹⁾ (commerce-management- ingénieur post-bac)
Admission via Parcoursup	Filière sélective sur dossier.	Filière sélective sur dossier.	Filière non sélective (dans la limite des places disponibles). À noter: les doubles licences (menant à un double diplôme) et certaines licences sont sélectives. Cette information est indiquée pour chaque formation sur Parcoursup.	Filière sélective sur dossier.	Filière sélective sur dossier et, dans certains cas, par concours ou entretien.	Filière sélective sur dossier et, dans certains cas, par concours ou entretien.
Durée des études	2 ans	3 ans	3 ans	2 ans – redoublement possible en 2º année uniquement	2 à 6 ans selon secteur et écoles	2 à 6 ans (2 ans cycle préparatoire + 3 ans cycle ingénieur) selon les écoles
Lieux de préparation	Lycée ou CFA si BTS en apprentissage	Institut ou CFA si BUT en apprentissage	Unité de formation et de recherche (UFR) au sein d'une université	Lycées publics et privés	Écoles et instituts	Écoles publiques et privées
Nombre d'étudiants	30 à 35 par classes	50 à 100 par promotion	Variable selon la licence et l'université choisies	Petites promotions de 30 à 40. Encadrement renforcé.	Petites promotions de 30 à 50	Variable selon les écoles
Objectifs pédagogiques et organisation	Acquérir des compétences dans un domaine professionnel précis	Plus généraliste que le BTS, couvre un domaine professionnel assez large	Acquérir une culture générale + des compétences transver- sales déclinées en domaines et mentions	Programmes pluridisciplinaires calés sur les concours (culture générale + méthodologie de travail)	fe année : enseignement théorique généralement par des professionnels. Plateau technique et stages.	Enseignements théoriques, généraux + stages. Spécialisation. Séjours à l'étranger. Apprentissage possible.
Découverte Professionnelle	8 à 16 semaines de stage en entreprise	22 à 26 semaines de stages en entreprise	Stages éventuellement en L2 et/ou L3. Modules de formation Projet personnel et professionnel.	Pas de stage	Enseignement pratique intégré à la formation. Professionnalisation progressive.	Stages (organisation spécifique selon les écoles)
Validation des études	Examen final et contrôle continu. 120 crédits européens ECTS ⁽²⁾ .	Délivré sur la base du contrôle continu et de la validation des connaissances à chaque semestre (180 ECTS ⁽³⁾)	Partiel et examen terminal. 180 crédits européens pour valider la licence ou 30 crédits pour valider le semestre.	Réussite aux concours d'entrée des grandes écoles. Attestation descriptive du parcours de l'élève.	2 à 6 ans selon les secteurs et diplômes délivrés après examen final et contrôle continu	Diplôme d'ingénieur avec le grade de master. Une quarantaine d'écoles de commerce délivrent un diplôme conférant le grade de master.
Insertion professionnelle	Diplôme à visée professionnelle	Diplôme à visée professionnelle	Visée professionnelle pour la licence pro contrairement à la licence générale	Pas de visée professionnelle	Diplôme à visée professionnelle	Diplôme à visée professionnelle
Poursuite d'études	En universités ou en écoles	En universités ou en écoles	En universités ou en écoles	En écoles (notamment grandes écoles) ou en université	Spécialisation en écoles ou universités	En universités
1 - toutes les filières sont	stantas las filiàras sont appassibilas an annonticeana dans cartains sas ou cartainas enárialitás cinnalás eur Daronirein eauf las MDG	as cas ou certaines spécialités signalés	Parcours on files Open			

NB : toutes les filières sont accessibles en apprentissage dans certains cas ou certaines spécialités signalés sur Parcoursup, sauf les CPGE.

1. ATTENTION : queiques écoles sont hors plateforme, contacter directement les écoles. Concours (entretien, épreuves écrites et/ou oraies, dossiers) avec le plus souvent des concours communs à plusieurs écoles (banques d'épreuves communes) ou des concours propres à chaque école.

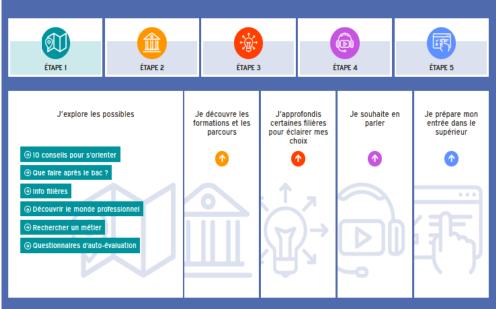
2. ECTS : système adopté par les établissements du supérieur. Chaque semestre d'études validé permet d'obtenir des points capitalisables et transférables (en France, d'un établissement à l'autre, mais aussi en Europe).

3. Ceux qui ont validé 120 crédits obtiennent le diplôme intermédiaire de DUT (diplôme universitaire de technologie).

Pour approfondir ces informations:







LES ÉTUDES SUPÉRIEURES EXPLIQUÉES AUX PARENTS

3 vidéos interactives pour comprendre

Publication: 22 janvier 2021

Pour permettre de mieux accompagner votre enfant dans son projet de poursuite d'études après le bac, des vidéos ont été conçues pour les parents d'étudiants ou futurs étudiants. L'objectif est de vous aider à mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement des études supérieures. La version interactive de ces vidéos permet l'accès à des compléments d'informations sur les différents thèmes abordés.





ACCEDER AUX ETUDES SUPERIEURES: LA PLATEFORME PARCOURSUP

- permet aux lycéens de 1^{ère} et de terminale de **découvrir** près de 19500 formations sélectives ou non sélectives y compris par apprentissage (quelques formations ne sont pas présentes sur la plateforme). Informations disponibles pour chaque formation : le lieu, le statut de l'établissement (public ou privé), la nature de la formation (sélective, non sélective), le contenu, les frais de scolarité, les débouchés professionnels et les poursuites d'études, les critères de sélection, les dates des portes ouvertes, les contacts utiles au sein de l'établissement ...
- permet aux lycéens de terminale de constituer un seul dossier en saisissant leurs vœux de formations postbac dans le cadre d'une procédure dématérialisée, avec un calendrier unique (disponible sur la plateforme).





SE FORMER PAR LE BIAIS DE L'APPRENTISSAGE DANS LE SUPERIEUR

Choisir l'apprentissage, c'est se former, préparer un diplôme tout en se créant de l'expérience professionnelle. De nombreuses formations post-bac sont proposées dans ce cadre. Juste après le bac, elles concernent le plus souvent des BTS, des BUT, des mentions complémentaires. Certaines sont visibles sur le site de Parcoursup. Des informations et conseils, notamment pour trouver une entreprise sont disponibles sur :

www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2216



www.labonnealternance. apprentissage.beta.gouv.fr



www.alternance.emploi. gouv.fr/accueil



QUELQUES TEMPS FORTS DE L'ANNEE DE TERMINALE

Pour accompagner les élèves de terminale dans le processus de réflexion et construction du projet d'orientation, plusieurs salons et évènements existent :

Salon de l'orientation E-Pôle Sup à Epinal : 15 octobre 2022

Salon régional post-bac Oriaction : 25 et 26 novembre 2022

Journées Portes Ouvertes des établissements : de janvier à mars 2023

PREPARER SA VIE ETUDIANTE

Au préalable...

Le Dossier Social Etudiant (ou DSE) est la procédure de demande **de bourse** et de **logement en résidence universitaire.**

Constituez le DSE, sur le site web du Crous de l'académie où vous faites actuellement vos études. Ce Crous (dit « d'origine ») remplit le rôle de guichet unique. Il est votre interlocuteur durant l'instruction de votre dossier, même si vous souhaitez étudier dans une autre académie.

Le DSE est à remplir chaque année, de janvier à mai pour la rentrée de septembre. La demande est réalisée sur internet (en lien avec le CROUS)



FINANCER SES ETUDES

Les aides financées par le CROUS

Les bourses sur critères sociaux : pour les moins de 28 ans en fonction du revenu des parents, des enfants à charge, de l'éloignement du domicile et du lieu d'études, du diplôme et de la nationalité.

A savoir : l'étudiant doit être présent en cours et aux examens. L'étudiant boursier est prioritaire sur l'attribution d'un logement étudiant du CROUS

Les aides spécifiques: annuelles ou ponctuelles, elles visent à aider les étudiants en graves difficultés financières (se rapprocher du Service Social du CROUS). Pour être éligible, il faut avoir moins de 35 ans et être inscrit dans un établissement supérieur reconnu par l'Etat et être détenteur d'un statut étudiant.

A savoir : l'aide ponctuelle (difficulté passagère) est cumulable avec les bourses sur critères sociaux ; ce qui n'est pas le cas pour l'allocation annuelle, non cumulable

- La bourse au mérite : complément versé aux boursiers et aux allocataires d'une aide spécifique annuelle qui ont obtenu la mention « très bien au Bac ». Elle est versée en 9 fois (montant annuel d'environ 900 euros).
- Les aides à la mobilité des étudiants : lorsque l'étudiant accepte de changer d'académie ou souhaite après obtention de sa licence s'inscrire en Master dans une autre région ou se rendre dans un autre pays (pour un stage ou une poursuite des études). Il existe 3 aides :
 - o Aide à la mobilité Parcoursup : changement d'académie après le Bac
 - o Aide à la mobilité en Master : changement d'académie pour faire un master
 - Aide à la mobilité internationale : pour étudier dans un autre pays. Si les études se déroulent dans un pays européen, il relève de la bourse Erasmus+ (la demande de bourse Erasmus+ se fait directement auprès de l'établissement dont dépend l'étudiant ; elle est cumulable avec la bourse du CROUS)
- La bourse Grande Ecole du numérique: aide financière qui permet aux jeunes éloignés du monde du travail et ne disposant d'aucune ressource d'acquérir des compétences dans le numérique. Les conditions pour cette bourse sont les mêmes que pour une bourse sur critères sociaux. Pour solliciter cette bourse, rendez-vous sur le site:



www.grandeecolenumerique.fr/espace-apprenants/se-renseigner-sur-les-aides

A noter : c'est le CROUS, malgré l'inscription sur le site ci-dessus, qui étudie la demande et qui attribue ou non cette aide financière

■ **JOBAVIZ**: géré par les CROUS ce service permet aux étudiants de trouver un emploi compatible avec leurs études. Rendez-vous sur le site :



Les aides de l'Etat

- Prêts bancaires garantis par l'Etat : 5 banques partenaires proposent, pour un montant maximal de 15000 à 20000 euros, des prêts à l'ensemble des étudiants sans ressources et sans caution parentale ou d'un tiers. Il existe 3 conditions pour en bénéficier :
 - o Être âgé de moins de 28 ans
 - Être inscrit dans un établissement en vue de la préparation d'un concours ou diplôme de l'enseignement supérieur français
 - Etre de nationalité française ou justifier de 5 ans de résidence ininterrompue en France (y compris pour les nationalités des Etats membres de l'union européenne ou de l'espace économique européen)
- Aides des collectivités locales: les régions, départements ou villes, apportent des aides aux étudiants issus de leur territoire. Informez-vous auprès des collectivités.

Bourses pour les étudiants inscrits en formations sanitaires et sociales : attribution par les conseils régionaux aux élèves et étudiants inscrits dans les établissements dispensant des formations sanitaires et sociales, agréées et financées par les régions. www.etudiant.gouv.fr/fr/formations-sanitaires-etsociales-les-bourses-regionales-694



SE LOGER

Les logements universitaires

Au préalable, vous devez remplir le Dossier Social Etudiant (DSE) et cocher la case « je demande un logement », dans la rubrique « trouver un logement/en résidence Crous ».



Selon votre budget, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Les chambres universitaires traditionnelles : de 9m2 avec des sanitaires collectifs et jusqu'à 20m2 sous format « studio ». Les prix de ces chambres en résidence universitaire s'étalent de 200 à 500 euros. Elles sont éligibles à l'ALS (aide au logement voir plus d'informations ci-dessous dans la partie Aides aux logements).
- Les résidences conventionnées HLM: meublées et équipées, elles sont de type T1, T2 et T3. Elles permettent notamment d'avoir plus d'espace. Le loyer est plus élevé qu'une résidence universitaire. Elles sont éligibles à l'ALS.
- Les chambres chez les particuliers : location d'une pièce habitable chez un particulier située dans la maison même du propriétaire. (Demande hors CROUS)

A noter: pour les personnes en situation de handicap, le CROUS accorde une attention particulière à vos besoins. Un document est à télécharger et à envoyer au CROUS.





Les aides au logement

Elles sont attribuées par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) sur des critères sociaux (situation, logement, ressources...), directement versées au CROUS et l'étudiant paie la partie restant à charge.

- L'Allocation Logement à Caractère Social (ALS): concerne tous les étudiants. Les conditions d'attribution:
 - o Le logement ne doit pas être inférieur à 9m2 (1 personne) et 16m2 pour un couple
 - Le contrat doit être au nom du/des occupant(s)
 - Pour le calcul, la CAF tient compte des ressources personnelles de l'étudiant et du montant du loyer

- L'Aide personnalisée au Logement (APL) : concerne tous les étudiants. Les conditions d'attribution :
 - Être locataire à titre principal d'un logement faisant l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'Etat
 - Son montant est calculé en fonction des ressources, de la taille de la famille, du lieu de résidence, du montant du loyer et du statut d'occupation





À noter : ces aides ne sont pas cumulables avec les prestations familiales des parents pour les enfants de moins de 20 ans. L'étudiant qui choisit de bénéficier des aides au logement n'est donc plus considéré comme étant à la charge de ses parents pour l'ouverture des droits aux prestations familiales

Les aides Action Logement

 La garantie visale: caution locative accordée pour garantir les paiements de loyer et de charges locatives au propriétaire du logement en cas de défaillance de paiement. Elle est gratuite et accessible à tous les jeunes de 30 ans au plus.



- L'Avance LOCA-PASS: Action Logement propose de financer sous forme de prêt à taux 0% le versement de votre dépôt de garantie, somme généralement exigée au moment de la signature du bail. Les conditions d'attribution:
 - Etudiant-Salarié: justifier d'un contrat à durée déterminée (CDD) de trois mois minimum en cours au moment de la demande d'aide <u>ou</u> d'un ou plusieurs CDD pour une durée cumulée

de trois mois minimum au cours des six mois précédant la demande d'aide

- Etudiant stagiaire: justifier d'une convention de stage d'au moins trois mois en cours au moment de la demande
- **Etudiant boursier**: justifier d'une bourse d'État français
- Alternant: avoir moins de 30 ans et être en formation professionnelle (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)



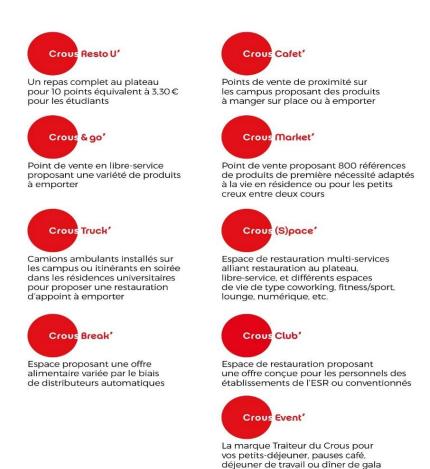
L'aide MOBILI-JEUNE: pour les étudiants en alternance dans une entreprise du secteur privé et de moins de 30 ans. Cette aide vous permet de bénéficier d'une aide gratuite pour une prise en charge d'une partie de votre logement jusqu'à 100 euros/mois afin de vous aider à déménager près de votre école ou de votre entreprise. La demande peut être faite dès 3 mois avant le démarrage de votre formation et jusqu'à 6 mois après le démarrage de celleci.



SE RESTAURER

Les restaurants universitaires sont une solution à la portée de tous les étudiants. Situés à proximité des lieux d'études ou sur les campus, ils proposent des repas complets, variés et équilibrés au tarif étudiant de 3,30€.

A savoir: Le système de paiement IZLY vous permet d'effectuer en toute sécurité le paiement de vos repas dans l'ensemble des points de restauration du CROUS LORRAINE et des CROUS de France grâce à votre carte étudiante ou votre smartphone





SE SOIGNER

La Sécurité sociale

La **sécurité sociale est obligatoire**. Elle est gérée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de votre département d'habitation. La sécurité sociale prend en charge **une partie de vos frais de soins de santé**.

La Complémentaire Santé Solidaire (CSS, ancienne CMUC)

La CSS est une mutuelle **soumise à critères sociaux.** Pour en bénéficier, il est nécessaire d'être **affilié à une sécurité sociale**. En fonction de vos ressources, la CSS peut vous être attribuée gratuitement ou vous coûter 1€ par jour et par personne. La CSS complète également la prise en charge de la sécurité sociale et vous permet de bénéficier du tiers payant.



La Mutuelle/complémentaire santé

Il est possible de souscrire à une mutuelle également appelée complémentaire santé. Payante, elle n'est pas obligatoire mais vivement conseillée afin de compléter la prise en charge de la sécurité sociale. Si vous souhaitez compléter les remboursements de l'Assurance Maladie, vous pouvez adhérer à la complémentaire santé de votre choix (une mutuelle spécialisée pour les étudiants comme la <u>LMDE</u>, la <u>Smeno</u>, la <u>SMERRA</u> ou encore <u>HEYME</u>, la mutuelle de vos parents, un autre organisme complémentaire...).

Le Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé (SUMPPS)

L'Université de Lorraine propose un service médical gratuit dédié aux étudiants



La Plateforme d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

Si vous n'avez encore ouvert votre droit à la sécurité sociale, vous pouvez bénéficier de l'accompagnement de la PASS de votre lieu d'habitation ou d'études. Elle vous propose des consultations médicales gratuites.

La Santé psychologique

L'Université de Lorraine propose un **Bureau d'Aide Psychologique pour les Etudiants (BAPE)** âgés de 18 à 27 ans. Des psychologues et une psychiatre vous accueillent et vous accompagnent gratuitement sur rendezvous.

Etudiants à Metz	Etudiants à Nancy
Campus Saulcy, Bâtiment Simone Veil	Association APSYTUDE
Pour prendre rendez-vous	Point d'Ecoute Psychologique Supérieur (PEPS)
03.87.21.04.70	06.27.86.91.83
sms : 06.75.17.70.33	apsytude@gmail.com

L'accompagnement du handicap

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un guichet unique pour les personnes en situation du handicap. L'évaluation par la MDPH vous permettra d'ouvrir vos droits et de bénéficier des accompagnements à l'Université de Lorraine ou au lycée.

A l'Université de Lorraine : la mission handicap de l'université de Lorraine intervient en partenariat avec le Service d'Intégration Scolaire et Universitaire (SISU). Ils vous accompagnent tout au long de votre parcours universitaire, en fonction de vos besoins. Si vous poursuivez vos études en milieu scolaire (BTS, CPGE, etc.), vous pouvez vous renseigner au sein de votre établissement car le soutien apporté au lycée peut être poursuivi.

Maintien santé: Si vous êtes un étudiant boursier ayant rencontré des problèmes de santé qui ont mis votre année en échec, vous pouvez solliciter une demande de maintien des droits aux bourses « pour raison de santé grave ». Cette demande est à faire auprès du médecin de santé universitaire si vous êtes inscrit à l'université ou auprès du Crous de Lorraine – Service de la Vie Étudiante si vous n'êtes pas à l'université.

POUR ALLER PLUS LOIN

LES ORGANISMES DE REFERENCE

Le Centre d'information et d'orientation (CIO)

Les psychologues de l'Education nationale, spécialisés en conseil en orientation scolaire et professionnelle, se tiennent à votre disposition, sur rendez-vous, pour faire le point sur votre ou vos projets de formation(s), vous aident à le(s) construire si vous n'en avez pas ou vous sentez perdu.

CIO EPINAL-REMIREMONT

46 rue Abel Ferry 88 000 - **EPINAL 03 29 82 20 94**

Rdv possible également au Point d'accueil à Remiremont, près du gymnase Charlet www.sites.ac-nancy-metz.fr/cio-epinal-remiremont/



Le Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP)



Service gratuit disponible au sein des universités, il conseille et accompagne les étudiants tout au long de leurs parcours sur le projet d'études (orientation, réorientation), le projet professionnel, la recherche de stage ou d'emploi.

www.univ-lorraine.fr/enseignements-et-formations/orientation/

SOIP Metz	SOIP Nancy	
Ile du Saulcy	Campus Lettres et sciences	Espace de services Aiguillettes –
57 000 - Metz	humaines	ESA
03 72 74 03 62	Bâtiment D – Entrée D2 – 2e	Campus Aiguillettes
	étage	Rue du Jardin Botanique
	23, boulevard Albert 1er	54 600 - Villers-lès-Nancy
	54 000 - Nancy	03 72 74 03 60
	03 72 74 03 61	

La maison de l'étudiant à Epinal

Organisme associatif qui aide et accompagne les étudiants durant leur cursus. C'est un lieu de ressources pour obtenir toutes les informations concernant le logement, la santé, la vie sportive, les aides financières...

www.maisondeletudiant-epinal.com

MAISON DE L'ETUDIANT	
Impasse de la Louvière	
88 000 - EPINAL	
03 29 64 14 40	

